



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Berne, le 17 janvier 2018

Destinataires

Partis politiques

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faitières de l'économie

Milieus intéressés

Projet relatif au plafond de dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2020-2023, aux grands projets à réaliser sur le réseau des routes nationales, ainsi qu'à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales avec le crédit d'engagement correspondant

Madame, Monsieur,

Le 17 janvier 2018 le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières suisses des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faitières suisses de l'économie et les autres milieux intéressés sur le projet relatif au plafond de dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement au sens d'adaptations des routes nationales sur la période 2020-2023, aux grands projets à réaliser sur le réseau des routes nationales, ainsi qu'à l'étape d'aménagement 2019 des routes nationales avec le crédit d'engagement correspondant.

Le délai fixé pour la consultation court jusqu'au **lundi 30 avril 2018**.

Avec ce projet, le Conseil fédéral présente la version actualisée du programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales ainsi que les grands projets sur le réseau des routes nationales. Il sollicite sur cette base un crédit d'engagement de 4,651 milliards de francs (indice des prix 2016, hors TVA et renchérissement) pour les grands projets, les projets d'extension prévus dans le cadre de l'étape d'aménagement 2019 et la planification des autres projets d'extension. Il propose également un plafond de dépenses de 8,156 milliards de francs (valeur nominale, 0,5 % de renchérissement par an, TVA incluse) pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement (au sens d'adaptations) du réseau des routes nationales sur la période 2020-2023.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les commentaires figurant dans le rapport explicatif ainsi que sur les questions qui vous sont posées.

Le dossier mis en consultation est disponible à l'adresse Internet suivante :

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position si possible par voie électronique (**une version Word en plus d'une version PDF serait la bienvenue**), dans la limite du délai imparti, à l'adresse électronique suivante :

netzplanung@astra.admin.ch

Pour toute question ou information supplémentaire, Monsieur Erwin Wieland (erwin.wieland@astra.admin.ch; tél. : 058 465 61 59) se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Doris Leuthard
Conseillère fédérale